

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES**  
**Enquête publique relative au projet de modification de droit commun n°2 du PLUi du Pays de Pouzauges**

Par Arrêté n°CC2026-164 du 26/05/2026 Mme la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (CCPP) a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant la procédure de modification de droit commun n°2 du PLUi du Pays de Pouzauges.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPP- Maison de l'Intercommunalité BP 10267 18 La Fournière 85702 Pouzauges Cedex. Les informations pourront être demandées auprès de Mme BRET-CAPITAINE, responsable du Service Urbanisme et Habitat de la CCPP.

Après examen au cas par cas du projet de modification de droit commun n°2, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a décidé ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale par décision n° PDL 016885 / KK AC PLU du 10 juin 2026.

Par décision n° E2600041-85-1 du 11 mars 2026, M. le Président du Tribunal administratif de Nantes a désigné en qualité de commissaire enquêteur Hervé JOESSEL, ingénieur informatique, demeurant à Noirmoutier-en-L'île (85330).

**L'enquête publique se déroulera du 15/07/2026 à 9h30 au 30/07/2026 à 17h00 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :**

- Sur support papier, aux lieux et heures d'ouverture suivants :
  - o Au siège de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité - La Fournière, 85700 Pouzauges : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00
  - o En mairie de Pouzauges, Place de l'Hôtel de Ville -85700 Pouzauges : Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, et le samedi de 9h30 à 12h00
  - o En mairie du Boupère, 6 Rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère : le lundi, mercredi et vendredi de 8h30-12h30 /14h-17h30, le mardi et le jeudi de 14h à 17h30,
- À partir d'un poste informatique, aux mêmes lieux et heures.
- Par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site <https://www.paysdepouzauges.fr/>

**Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions :**

- En les consignants sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition aux lieux et heures d'ouverture suivants :
  - o Au siège de la CCPP, Maison de l'Intercommunalité – 18 La Fournière, 85700 Pouzauges : Lundi au vendredi, 8h30 à 17h00
  - o Mairie de Pouzauges, Place de l'Hôtel de Ville -85700 Pouzauges : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00, mardi 8h30 à 12h30 et 14h30 à 17h30, et samedi 9h30 à 12h00
  - o Mairie du Boupère, 6 Rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère : Lundi, mercredi et vendredi 8h30-12h30 /14h-17h30, mardi et jeudi 14h-17h30,
- En les transmettant par voie écrite ou orale au Commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessous.
- En les adressant, avant la fin de l'enquête, au Commissaire enquêteur par voie postale, avec mention « ne pas ouvrir » à l'adresse suivante :  
*M. le Commissaire enquêteur – « Enquête publique relative à la procédure de modification de droit commun n°2 du PLUi » - Maison de l'Intercommunalité – 18 La Fournière, 85700 Pouzauges*
- En les adressant, avant la fin de l'enquête, au Commissaire enquêteur par courrier électronique à l'adresse suivante : [plui@paysdepouzauges.fr](mailto:plui@paysdepouzauges.fr), en précisant en objet du mail : « *Enquête publique modification de droit commun n°2 du PLUi* » - CCPP 2025 - À L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et voie électronique seront consultables au siège de l'enquête aux heures d'ouverture précisées ci-dessus.

**Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors des permanences suivantes :**

- o Le 15/07/2026 de 9h30 à 12h30 – au siège de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité - La Fournière, 85700 Pouzauges
- o Le 15/07/2026 de 14h à 17h – en mairie de Pouzauges, Place de l'Hôtel de Ville -85700 Pouzauges
- o Le 30/07/2026 de 9h30 à 12h30 – en mairie du Boupère, 6 Rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère
- o Le 30/07/2026 de 14h à 17h – au siège de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité - La Fournière, 85700 Pouzauges

**À l'issue de l'enquête publique**, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Mme la Présidente de la CCPP ou sa représentante ses rapports et conclusions motivées. À réception, les rapports et les conclusions seront tenus à disposition du public au siège de la CCPP, aux mairies de Pouzauges et Le Boupère aux heures d'ouverture indiquées ci-dessus pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. L'ensemble sera également consultable sur le site internet de la CCPP : <https://www.paysdepouzauges.fr/>

Le projet de modification de droit commun n°2 du PLUi du Pays de Pouzauges sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées consultées et des résultats de l'enquête publique. Ils seront soumis au Préfet. A l'issue, le projet sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.